

Urbanisme durable à Lausanne

Papier de position adopté par l'AG des Verts lausannois le 21.05.2014

Introduction – l'importance de l'urbanisme pour les Verts

L'urbanisme est un thème important pour les Verts lausannois: la qualité de vie en ville est primordiale pour qu'elle reste agréable et retienne les gens qui y vivent.

L'organisation de la ville doit rendre possible un mode de vie écologique en rapprochant les lieux d'habitation, de travail et de détente (mixité fonctionnelle). Il faut que les citoyens continuent à se plaire en ville et y bénéficient d'une haute qualité de vie, à un coût supportable, afin d'éviter les départs vers la campagne qui contribuent au mitage du territoire. On pense notamment aux jeunes familles qui aspirent à "se mettre au vert pour les enfants", chassés qu'elles sont par le niveau de la qualité de vie en ville en rapport aux coûts des logements.

Pour faire de la « qualité de ville », une bonne réflexion urbanistique est primordiale. L'organisation du bâti et des transports, mais aussi les aménagements dans l'espace public, la présence de la nature et le tissu social sont les éléments au cœur de la réflexion des Verts qui a débouché sur ce document définissant notre vision de "l'urbanisme durable".

Cette réflexion fait partie de l'ADN des Verts et a été exposée par exemple dans notre programme 2011¹. Cependant, la question de la « qualité de ville » est devenue plus aiguë ces dernières années, notamment en lien avec l'évolution démographique sur l'Arc lémanique.

Il est donc devenu nécessaire de clarifier notre position sur ce que nous entendons par la qualité urbanistique, afin de renforcer notre capacité de juger les projets qui nous sont proposés pour densifier la ville et donc tenter de résoudre la difficile équation de la *densification de qualité*. Ceci constitue l'objectif de ce papier de position.

Cette clarification a été menée notamment à travers un cycle de soirées *Idées Vertes*² durant l'année 2013, dont les résultats ont été repris et mis en contexte par le groupe de travail sur l'urbanisme des Verts lausannois.

Enfin, ce papier de position s'adresse aux élu.es et militant.es vert.es en tant qu'outil de travail et de fondement de réflexion, aussi bien qu'au public en tant que descriptif d'un des piliers des idées vertes.

Constats – démographie et étalement urbain

En résumé, l'aménagement de notre territoire en ce début de 21^e siècle est hérité de deux tendances démographiques et urbanistiques:

- **La croissance du besoin en surfaces bâties** dans notre région est avérée. Elle est due à trois moteurs principaux qui se cumulent:
 1. D'abord un besoin croissant d'espace par personne. L'évolution des structures familiales et des modes de vie et l'accroissement du confort ont conduit à agrandir les logements et à y vivre moins nombreux (surface habitable par personne +36% en 40 ans)³.

¹ Voir ici: www.verts-lausanne.ch/programme

² Les comptes rendus sont disponibles ici: www.verts-lausanne.ch/cycle-des-idees-vertes

2. Ensuite, la croissance de la population s'explique principalement par le flux migratoire entrant en Suisse, essentiellement en raison de l'attractivité de notre économie (nombre d'habitants environ +19% en 40 ans)⁴. Cette attractivité est due entre autres au "dumping" fiscal pratiqué dans notre région, mais aussi au différentiel de prospérité avec le reste de l'Europe et au dynamisme de nos entreprises et hautes écoles. Ces facteurs conjoncturels, favorisant particulièrement la migration vers la Suisse depuis la crise économique de 2008, peuvent rapidement évoluer.
 3. Enfin, la population suisse connaît un accroissement naturel (+ 8,2% en 40 ans)⁵, malgré un taux de fécondité relativement bas, du fait de l'allongement de l'espérance de vie.
- **L'étalement urbain** est lui aussi avéré et se caractérise ainsi:
 1. Une grande surface de territoire est utilisée pour loger proportionnellement une petite part de la population: il y a une faible densité dans les régions "mitées". C'est la dispersion des habitants.
 2. La desserte privée de ces régions périphériques engendre un fort trafic en véhicules individuels motorisés. La desserte en transports publics est en effet difficile en zone de faible densité et les distances sont en moyenne nettement plus grandes pour se rendre aux divers services et commerces. L'urbanisation des régions périphériques a donc engendré une explosion à la fois de la mobilité, et de la surface nécessaire pour les infrastructures de transports. Notons que les coûts très élevés induits par cette mobilité individuelle ne sont pas entièrement couverts par les usagers.

Problématique: deux objectifs contradictoires?

La dispersion de l'habitat sur le territoire suisse a pour conséquence une atteinte majeure au paysage et une explosion des déplacements (décrites ci-dessus). Les surfaces à bâtir gagnent 0.7 m² par chaque seconde au détriment des surfaces agricoles (OFS, période 2004-2009). Cet accroissement réduit continuellement la capacité du pays à assurer son approvisionnement alimentaire.

Non seulement cet étalement effréné et ce mitage du territoire doivent être combattus avec force afin de préserver les paysages, l'agriculture et les espaces verts, tant pour la nature que pour la détente, mais il faut aussi densifier pour contenir la mobilité, rendre possible les déplacements en transports publics et faciliter la mobilité douce, afin de réduire les nuisances liées aux transports. Pour cela, des mesures de sauvegarde doivent être prises afin de a) limiter la création de nouvelles zones à bâtir hors des aires urbanisées et b) concentrer le développement dans les zones déjà bâties (construire la ville en ville).

La nécessité de densifier en zone urbaine, afin d'éviter le mitage du territoire, est inscrite tant dans le projet de territoire suisse que dans le plan directeur cantonal et dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). La répartition de la population sur le territoire suisse doit viser à la concentration plutôt qu'à la dispersion. Ceci requiert, dans les zones urbanisées, un effort afin d'accueillir de nouvelles surfaces bâties, et dans les zones non urbanisées des mesures pour éviter la poursuite du mitage du territoire. Le plan directeur cantonal vaudois de 2008 limite, pour les quinze ans à venir, la croissance de la population hors des centres (aggloméra-

³ Environ 33 m²/pers en 1974 et 45 m²/pers en 2012, OFS. <http://goo.gl/yS0tEg>

⁴ Solde migratoire entre 1974 et 2013: + 1.17 mio sur une population de 6.3 mio en 1974. (OFS)

⁵ Effet combiné de l'accroissement de la durée de vie et du solde de naissances: +0.52 mio depuis 1974. (OFS)

tions, centres régionaux et locaux) à 1% en moyenne annuelle. Cette contrainte contre le mitage du territoire doit absolument être conservée.

La nécessité de densifier en ville est accompagnée de manière indiscutable par la nécessité de conserver de la qualité de vie en ville. Nous, les Verts, sommes le parti qui *peut* et qui *doit* concilier ces objectifs apparemment inconciliables en donnant un sens concret à ce que doit être la *densification de qualité*.

Que dit cette prise de position ?

Les Verts réfléchissent aux mesures qui pourraient être prises afin de réduire les besoins supplémentaires en surfaces bâties. Certaines mesures de mutualisation d'équipement vont dans ce sens. A plus large échelle, il faut également agir sur les moteurs de croissance décrits plus haut. On peut agir sur une fiscalité trop attractive, éthiquement discutable et qui pose des problèmes tant en Suisse qu'à l'étranger (concurrence fiscale). Cet aspect n'est pas approfondi dans le présent document; on peut se rapporter à ce sujet au papier des Verts vaudois « Croissance démographique et empreinte écologique ».

En effet, la prospérité de la Suisse, les besoins individuels de surfaces de logement et la croissance démographique sont des facteurs qui peuvent difficilement être influencés à l'échelle d'une seule commune. Ainsi, il faut admettre que les besoins de surfaces bâties vont continuer à croître à Lausanne, à court et moyen termes⁶.

En revanche, les conséquences qui découlent de cette croissance sont gérables au niveau communal. Dans le domaine de l'aménagement du territoire – principal domaine de compétence des communes vaudoises – le levier principal pour réduire les besoins de surfaces bâties se situe au niveau de la dispersion ou de la concentration de celles-ci.

Ce papier se concentre donc sur la manière de diriger la densification: la répartition géographique des nouvelles constructions, les structures gérant la mobilité, les aménagements dans la ville et le soin apporté aux constructions.

Ce papier ne traite pas de manière approfondie la problématique de la mobilité et des transports. Elle ne peut être dissociée de l'urbanisme, mais cette problématique pourrait faire l'objet d'une réflexion à part entière.

Position des Verts lausannois – densifier le milieu bâti : oui, mais pas n'importe comment

Les Verts lausannois soutiennent, au niveau communal, les politiques fédérales et cantonales visant à concentrer l'urbanisation dans les aires urbaines et à éviter l'étalement urbain. Ce besoin de densification du milieu bâti requiert dans le même temps d'accroître la qualité de vie de la population présente, par exemple en offrant de nouvelles commodités (services de proximité ou espaces publics) ou en tranquillisant le quartier (modération du trafic, nouveaux cheminements de mobilité douce, végétalisation). Par ailleurs, tout le tissu bâti existant ne supporte pas une densification. Il s'agit d'avoir une approche fine et nuancée pour distinguer les endroits qui se prêtent à une densification. Les friches industrielles, par exemple, offrent a priori de bonnes op-

⁶ On s'attend à ce que cette croissance continue malgré le vote des Suisses le 9 février 2014 (acceptation par le peuple de l'initiative UDC "contre l'immigration de masse", par 50.3%).

portunités de densification puisqu'elles sont sous-exploitées, généralement bien situées dans les villes, et offrent aujourd'hui peu de qualités urbaines, sociales et paysagères.

Les Verts lausannois s'expriment donc en faveur d'une densification nuancée et différenciée des zones urbaines. Ils émettent une série de critères afin de déterminer dans quels cas cette densification est acceptable et dans quels cas il est légitime de s'y opposer.

Cette liste de critères, qui s'appuie sur le principe du développement durable, ne doit pas seulement **contribuer à faciliter l'accueil de nouveaux habitants** (densification au sens strict), elle doit aussi **préserver les qualités urbaines existantes** et, par de nouveaux aménagements, **améliorer la qualité de vie en ville**.

Ainsi, les Verts estiment que la densification est nécessaire, qu'elle peut apporter des bénéfices aux habitants existants, mais que cette densification doit être de qualité.

Critères d'une densification de qualité

Ce chapitre décrit les critères pour un urbanisme de qualité, tel que souhaité par les Verts lausannois. Si un projet s'écarte sensiblement de ces critères, les Verts lausannois feront des propositions d'amélioration et, le cas échéant s'y opposeront.

Les critères présentés sont des lignes directrices. Pour leur application concrète, on peut se référer par exemple aux recommandations émises par l'Association écoquartier⁷ ou l'outil d'évaluation Quartiers durables⁸.

➤ Les parties encadrées servent à illustrer les principes décrits ci-dessous. Elles ne font pas formellement partie de la prise de position car ces principes peuvent s'appliquer de multiples manières dans des projets concrets. Les exemples ne sont donc pas exhaustifs.

1. Opportunité du projet

- Le projet apporte une plus-value au quartier (espace public, parc, services ou commerces de proximité, équipements, place de jeux, transports publics, cheminements de mobilité douce, modération du trafic automobile, etc.).
- Il se situe à l'intérieur de l'aire déjà urbanisée (périmètre dit "compact")
- Il se fait à distance de marche des transports publics (TP), d'espaces verts, de services de proximité et d'équipements publics, à moins que ces éléments soient apportés par le projet lui-même.
- Il apporte un gain significatif en termes de densité humaine.
- Si possible, il saisit une opportunité permettant de limiter les coûts.
- La reconversion des friches (industrielles ou autre) doit être considérée en priorité dans le choix des sites à urbaniser.

⁷ Recommandations de l'Association écoquartier en vue de l'élaboration du cahier des charges pour le concours d'urbanisme de l'écoquartier des Plaines-du-Loup à Lausanne. Association écoquartier, 2009.
<http://ecoquartier.ch/publications> (mars 2014).

⁸ Quartiers durables est un outil d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de quartier selon les principes du développement durable. www.quartiersdurablesbysmeo.ch

- Le projet n'est pas une opération immobilière qui agrandit seulement les appartements, opération qui gentrifie sans densifier, mais il y a un réel accroissement du nombre de logements.
- Les travaux de rénovation comme des travaux énergétiques lourds peuvent être financés par des droits à bâtir supplémentaires plutôt que par des hausses de loyer au détriment des locataires déjà installés (exemple des Bergières).
- L'aménagement d'un parc public peut être financé par un projet immobilier.

2. Insertion dans le tissu urbain et respect du patrimoine

- Le projet respecte son site d'implantation et préserve le patrimoine bâti et naturel (bâtiements protégés, ensembles de jardins historiques, ensembles bâtis dignes d'intérêt, paysage, empreintes géologiques et biotopes prépondérants, etc.)
- Les volumes bâtis évitent de créer des espaces résiduels non utilisables. Au contraire, les espaces vides sont mis en commun afin d'atteindre le seuil de qualité et de permettre par ailleurs une densité assumée.
- L'étagement naturel de Lausanne est un atout particulier à notre ville. Il convient d'en saisir l'opportunité et de respecter cet étagement par un urbanisme inventif épousant ce relief ou le mettant en valeur.

- Le tissu bâti est fondateur de l'identité d'un quartier, il relie les îlots ou dessine des espaces communs.
- Pour tout quartier, il existe une centralité: une sorte de centre de gravité, de point de convergence où naturellement les gens peuvent se retrouver et échanger.
- Les constructions devraient respecter un style ou une identité qui caractérise le quartier ou s'y intégrer avec harmonie (par le dessin des façades, les lignes générales et les matériaux). L'alignement des fronts bâtis sert à dessiner la rue, qui est un lieu social (pas uniquement dédié aux transports individuels motorisés - TIM). La contiguïté des constructions peut être souhaitable pour mieux valoriser les espaces verts et les espaces publics.
- La création de nouveaux styles de construction (traitement de façade et architecture) est favorisée dans les secteurs peu homogènes, ou pour des raisons d'insertion dans un élément patrimonial majestueux (ex: la pyramide du Louvre).
- Les bâtiments démolis sont remplacés par des constructions de qualité architecturale au moins comparable.
- Les vues qu'engendre la pente naturelle lausannoise font partie du patrimoine lausannois.

3. Respect du tissu social, éléments créateurs de liens

- Le tissu social est un facteur de bien-être primordial. Le fait de connaître les gens du quartier est agréable et sécurisant, il permet l'entraide ou simplement le partage de sourires. Le sentiment d'appartenance est important et gratifiant. Un tel tissu se constitue avec le temps, l'âme d'un quartier prend de nombreuses années à prendre forme. Pour cette raison, l'implantation de nouveaux logements ne doit pas bouleverser brutalement ou disloquer le tissu social existant.
- Le projet, à sa mesure et par ses aménagements, renforce le lien social dans le quartier, favorise les contacts et les échanges et contribue à créer ou vise à renforcer l'identité et la vie du quartier.

- Il est destiné à une grande diversité de personnes (*mixité sociale et générationnelle*), préserve une certaine *équité environnementale* (les populations défavorisées sont tendanciellement celles qui subissent le plus de nuisances environnementales: bruit, pollution, faible ensoleillement, etc.) et évite la gentrification (l'éviction des populations défavorisées par les populations aisées).

- Pour préserver le lien social, il faut éviter le déplacement de populations fragilisées, la destruction de lieux de rencontre ou appropriables, la perte de services de proximités, etc.
- Des équipements communs sont mis à disposition et aux bons soins des habitants (potagers urbains, plantages, fontaines, bancs, places de jeu, parcs arborisés, etc.). Les équipements sont *mutualisés* entre les immeubles. Dans la mesure du possible, les habitants ont pris part à leur définition et à leur mise en place, ce qui renforce leur appropriation et réduit ainsi les risques de déprédation et de déchets sauvages. Les habitants sont régulièrement et explicitement invités à prendre soin, voire à faire évoluer les équipements, en collaboration avec les services de la ville.
- Les gérances et propriétaires sont incités à participer dans ces démarches au niveau du quartier et, par ailleurs, à rétablir le rôle des concierges en tant que personnes de référence et de contact pour les habitants au niveau de l'immeuble.
- Une maison de quartier favorise la création d'associations, de réseaux d'entraide ou d'échange et d'autres activités communes (contrat/secrétariat de quartier).
- La création et le maintien d'un riche tissu social, à travers le renforcement du respect de l'autre, de la nature et des lieux, est un élément clé de la lutte contre les nuisances souvent évoquées comme source de malaise: saleté dans la rue, tags, déprédations, mégots, etc.
- Les projets immobiliers font de la place aux coopératives d'habitants; l'émergence et le développement de celles-ci sont favorisés comme mesure de lutte contre la spéculation immobilière, parce qu'elles permettent aux habitants de s'approprier leur immeuble et, par là, leur quartier et leur ville, et parce qu'elles permettent la poursuite d'idéaux comme la responsabilité, l'entre-aide et la qualité de vie.
- Le contrôle des loyers est une mesure permettant de lutter contre la gentrification.

4. Qualité des constructions

- Le projet est conçu de manière à économiser l'énergie, avec des matériaux qui, dans la mesure du possible, sont produits localement et avec une empreinte écologique limitée, en visant l'objectif de la Société à 2000 watts⁹.
- Les accès sont facilités pour les personnes à mobilité réduite et pour la mobilité douce.

- Le projet se réfère aux critères de développement durable pour la construction tels que SméO¹⁰ ou SNBS¹¹.
- Les normes énergétiques et d'accessibilité sont respectées, si possible en mieux.

⁹ La société à 2000 watts est un concept, développé à l'origine par l'EPFZ, qui reflète la volonté de construire une société juste et durable. www.2000watt.ch/fr

¹⁰ SméO est un outil d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de construction et d'urbanisme selon les principes du développement durable. www.smeo.ch

¹¹ Le nouveau Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) intègre les trois dimensions de la construction durable au cours du cycle de vie du bâtiment. www.nnbs.ch/fr/standard-snbs

- La construction, l'orientation et la disposition des immeubles sont pensées de manière à maximiser l'apport thermique en hiver et à le minimiser en été.
- Les façades accordent une large place aux balcons.
- L'utilisation du pour-cent artistique est encouragée pour conférer une haute qualité ornementale, décorative ou culturelle aux immeubles.

5. Nature et espaces verts

- Les espaces verts et vivants sont indispensables à l'équilibre humain, en tant que ressource vitale à long terme. C'est une connexion avec la vie et un ancrage temporel (spectacle des saisons et de l'égrainage des années). Pour cette raison, il est indispensable que le projet préserve les aires naturelles et de détente (forêts, cordons boisés, cours d'eau, parcs publics) et offre, à sa mesure, de tels espaces.
- Tous les habitants peuvent contempler, depuis chez eux, un espace vert, vivant et calme, à proximité. Ils peuvent y accéder rapidement à pied pour en profiter, dans la mesure où cet espace n'est pas entièrement privé.
- La gestion écologique des espaces verts est appliquée partout où ce n'est pas impossible.

- Dans un quartier, un maximum d'espaces verts devraient être accessibles et utilisables par les habitants du quartier. Les solutions mutualisées sont privilégiées.
- Les propriétaires de grands jardins sont encouragés à protéger leur qualité écologique.
- L'agriculture urbaine, jardins potagers et plantages sont encouragés (voir le chapitre consacré aux éléments créateurs de liens sociaux).
- La tonte des espaces verts peut être réalisée de préférence par des moutons.
- Tant que faire se peut, on laisse des prairies naturelles qui sont fauchées peu souvent.
- Les espaces en pleine terre sont préservés, car seuls ces espaces assurent une végétalisation de haute qualité, gardent un sol vivant et permettent l'infiltration de l'eau.
- Des espaces verts majeurs sont présents dans toutes les régions de la ville. Ces espaces ne sont ni morcelés ni grignotés: ils offrent une taille suffisamment vaste de l'ordre d'un hectare au minimum (environ 1.5 terrains de football).
- Le maillage écologique est assuré entre les éléments verts. La végétalisation des surfaces construites est favorisée.
- La biodiversité est invitée dans les constructions, dans des proportions préservant une cohabitation agréable: abris à oiseaux et chauve-souris, hôtels à insectes voire ruches à abeilles, végétalisation pionnière, etc.

6. Organisation des transports

- Dans les zones densément bâties, les transports individuels motorisés sont problématiques en raison de la concentration de la pollution et parce qu'ils sont peu efficaces par rapport à leur consommation d'espace. Dans ces conditions, ils doivent être pensés comme un moyen d'accessibilité complémentaire aux autres modes de déplacement. Ils ne doivent pas dégrader la qualité de vie.
- Le projet encourage le recours à la marche, au vélo et aux transports publics, par la création d'un environnement qui s'y prête.
- Le projet ne contribue pas à une augmentation sensible du trafic automobile et des nuisances dans le quartier et dans les quartiers voisins. Il est attendu des grands projets urba-

nistiques qu'ils permettent à grande échelle une diminution de l'usage de la voiture grâce aux améliorations qu'ils apportent.

- La mobilité douce est primordiale, elle doit être favorisée partout: les traversées à l'intérieur du quartier doivent être possibles à pied ou à vélo afin de faciliter les déplacements des habitants, y compris des personnes à mobilité réduite (*perméabilité douce*)
- On évite les flux automobiles à travers le quartier (*imperméabilité dure*).
- Le stationnement des vélos doit être possible, de manière sécurisée, de préférence couvert, en de nombreux points proches des entrées des immeubles.
- On profitera, si c'est encore nécessaire, d'aménager des voies cyclables reliant le projet aux divers pôles de la ville.
- Il faut prévoir des transports publics à proximité, les plus disponibles possibles, de qualité attractive et en site propre, donc plus efficaces que les transports individuels motorisés.
- Pour des transports publics efficaces, une bonne coordination intercommunale est essentielle. Les transports publics doivent donc être pensés au niveau de l'agglomération.
- Les piétons sont bien traités par la place qu'on leur accorde, la qualité visuelle des cheminements et par les protections qui leur sont offertes (ex: des marquises les protègent de la pluie lorsque les lieux sont étroits et densément fréquentés, rendant difficile l'usage du parapluie).

7. Organisation de quartier et démocratie de proximité

- Si le projet est important, il fait l'objet d'une *concertation citoyenne*, voire d'une démarche participative, avant de fixer le projet urbanistique ou architectural.
- Les habitants et les usagers sont consultés sur les projets touchant le quartier.

- La maison de quartier joue un rôle clé dans l'optique de la démocratie de proximité: elle fédère les habitants, fait circuler les idées, centralise les pétitions, canalise les demandes auprès de la Municipalité.
- Elle est également un lieu social (par exemple sous forme de bistrot) qui tient compte de la diversité des horaires des gens.
- On veille à intégrer aux démarches participatives les personnes qui ne votent pas.
- La Municipalité établit un lien de confiance avec les répondants du quartier et assure ainsi la qualité des échanges avec ses services.

8. Vitalité économique et créative

- Il est attendu des grands projets urbanistiques qu'ils garantissent la *mixité fonctionnelle* du quartier en offrant des espaces pour l'artisanat, les services de proximité, les bureaux, les petites scènes, etc. en plus du logement. Ils contribuent ainsi à la vitalité économique et créative et aux loisirs de la cité.

- Des petits commerces sont présents sur les rues principales (typiquement au rez des immeubles) et fournissent des services de proximité.
- Dans les petits centres des quartiers, une activité sociale, artistique et créative, même récréative et relativement bruyante, est bienvenue. La vie nocturne peut également s'installer au sein de certains périmètres définis.

Glossaire

Concertation citoyenne	La concertation est le troisième niveau de participation (information, consultation, concertation) qu'une collectivité peut mettre en place pour faire participer la population à un processus de décision. A ce niveau, les citoyens seront invités à proposer de nouvelles idées.
Equité environnementale	Principe selon lequel l'accès à un environnement sain ne devrait pas dépendre de son niveau de revenu, mais devrait être équitablement distribué dans la population.
Gentrification	Phénomène de hausse des loyers dans un secteur de la ville donnant lieu au remplacement d'une population à bas revenu par une population plus aisée (aussi appelé "boboïsation").
Imperméabilité dure	Situation dans laquelle la mobilité "dure" (c'est-à-dire non douce) ne peut pas traverser une zone.
Mixité fonctionnelle	Situation dans laquelle plusieurs fonctions (logement, commerce, loisirs, ...) coexistent.
Mixité sociale et générationnelle	Situation dans laquelle plusieurs profils sociaux et plusieurs générations se côtoient.
Mutualisation	Mise en commun, partage d'une ressource. Dans notre contexte il s'agit de places de jeu, espaces verts, jardins, ...
Perméabilité douce	Situation dans laquelle la mobilité douce peut traverser une zone.
Qualité de ville	Porte-manteau résumant l'ensemble des principes visant la qualité de vie en ville et décrits dans ce document.

Références vertes

- [Repères et position des Verts VD sur le thème "Croissance démographique et empreinte écologique"](#)
- [Position des Verts suisses sur la politique d'agglomération](#)
- [Plateforme électorale 2011 des Verts suisses](#) (biodiversité au cœur des agglomérations, p8; production alimentaire locale, p10; gestion du territoire, p11)
- [Lutte contre les loyers excessifs](#) (Position de Regula Rytz)
- [Prise de position du comité de direction des Verts suisses sur l'initiative d'ECOPOP sur l'immigration](#)
- Marie-Paule Thomas, docteur EPFL, *Les qualités de vie*